

MISE EN CONFIANCE DES ENFANTS

Ref : BOEN n° 1 du 14/02/2002

« L'enseignant permet d'abord une exploration libre des espaces et du matériel proposé sans chercher au départ une trop grande complexité dans l'aménagement du milieu. En effet, l'espace d'investigation ne doit pas être trop vaste si l'on souhaite que des enfants de cet âge y trouvent aisément des repères.

Pendant les activités, l'enseignant doit se situer au plus près du groupe d'enfants, au milieu d'eux si nécessaire, afin de pouvoir jouer pleinement son rôle d'incitateur, d'aide, de régulateur... Il peut à l'occasion aider les enfants en difficulté passagère (assurer un équilibre vacillant en proposant l'appui de sa main, rassurer les timorés par des encouragements, suggérer un geste à faire...), sans toutefois anticiper sur les initiatives ou substituer des réponses toutes faites aux tâtonnements.

La verbalisation, par l'enseignant, de ce qui est fait par les enfants joue un rôle important dans la compréhension de leurs actions. »